

## CARACTERISTIQUES DES ORGANISATIONS DE CYCLOTOURISME AVEC OU SANS PRESTATIONS ET DES SEJOURS ET VOYAGES A VELO

### Définitions retenues :

**Séjours et/ou voyages** : déplacements collectifs à caractère cyclotouristique (de 3 jours consécutifs minimum) incluant des prestations touristiques obligatoires (hébergement et/ou restauration et/ou transport et/ou visite etc.) avec règlement à l'ordre de l'organisateur.

**Autres manifestations de cyclotourisme** : rassemblement de cyclotouristes (rallyes, randonnées, brevets, cyclo-découvertes, concentrations, etc.) sans ou avec prestation touristique libre ou facultative (hébergement et/ou restauration et/ou transport et/ou visite etc.) avec règlement à l'ordre des prestataires.

QUI organise	Organise QUOI	Pour QUI	Réglementation Légale et/ou fédérale	Réglementation Tourisme	Réglementation Fiscale	Couverture Assurances	Observations
			Code du sport	Code du Tourisme	Code des impôts (1)		
Commission Tourisme	Des séjours	Licenciés FFCT uniquement	1. Déclaration Préfecture 2. Information structure d'accueil 3. Réglementation FFCT	Immatriculation Tourisme	Pas de plafond car fiscalisée	Organisateur : R.C. professionnelle Participants : Contrat fédéral par la licence Assurances annulation et/ou bagages sur option	Inscription catalogue et/ou fichier fédéral
Coreg	Des manifestations rassemblement cyclo (randonnées, cyclo-découvertes...)	Pour tout public	1. Déclaration Préfecture 2. Réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 €	Organisateur : Contrat fédéral Participants : Contrat fédéral pour les licenciés et option B ou similaire pour les NL	Inscription calendrier régional et/ou national
	Des séjours	Licenciés FFCT	1. Déclaration Préfecture 2. Information structure d'accueil 3. Réglementation FFCT	Extension immatriculation Tourisme fédérale	Plafond de 60 000 €	Organisateur : R.C. professionnelle par extension Participants : Contrat fédéral par la licence Assurances annulation et/ou bagages sur option	Inscription catalogue et/ou fichier fédéral
Codep	Des manifestations rassemblement cyclo (randonnées, cyclo-découvertes...)	Pour tout public	1. Déclaration Préfecture 2. Réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 €	Organisateur : Contrat fédéral Participants : Contrat fédéral pour les licenciés et option B ou similaire pour les NL	Inscription calendrier départemental, régional et/ou national
	Des séjours	Licenciés FFCT	1. Déclaration Préfecture 2. Information structure d'accueil 3. Réglementation FFCT	Extension immatriculation Tourisme fédérale	Plafond de 60 000 €	Organisateur : R.C. professionnelle par extension Participants : Contrat fédéral par la licence Assurances annulation et/ou bagages sur option	Inscription catalogue et/ou fichier fédéral
Clubs affiliés à la FFCT de plus d'un an et de 20 licenciés minimum	Des manifestations rassemblement cyclo (randonnées, cyclo-découvertes...)	Pour tout public	1. Déclaration Préfecture 2. Réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 €	Organisateur : Contrat fédéral Participants : Contrat fédéral pour les licenciés et option B ou similaire pour les NL	Inscription calendrier local, départemental, régional et/ou national
	Des séjours	Licenciés FFCT	1. Déclaration Préfecture 2. Information structure d'accueil 3. Accord du CoDep d'appartenance 4. Réglementation FFCT	Extension immatriculation Tourisme fédérale	Plafond de 60 000 €	Organisateur : R.C. professionnelle par extension Participants : Contrat fédéral par la licence Assurances annulation et/ou bagages sur option	Inscription catalogue et/ou fichier fédéral
Clubs affiliés à la FFCT	Des manifestations rassemblement cyclo (randonnées, cyclo-découvertes...)	Pour tout public	1. Déclaration Préfecture 2. Réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 €	Organisateur : Contrat fédéral Participants : Contrat fédéral pour les licenciés et option B ou similaire pour les NL	Inscription calendrier local, départemental, régional et/ou national
	Séjours exceptionnels liés au fonctionnement	Pour les membres du club licenciés FFCT	1. Déclaration Préfecture 2. Réglementation FFCT	Pas Immatriculation Tourisme	Plafond de 60 000 €	Organisateur : Contrat fédéral Participants : Contrat fédéral pour les licenciés	Aucune publicité

(1) Direction Générale des Impôts : Extrait du Bulletin Officiel des impôts AH-5-06 n° 208 du 18 décembre 2006

art 137: L'application et le maintien du dispositif de la franchise des impôts commerciaux sont subordonnés au respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- la gestion de l'organisme doit rester désintéressée ;
- les activités non lucratives de l'organisme doivent rester significativement prépondérantes ;
- le montant des recettes d'exploitation encaissées au cours de l'année civile au titre des activités lucratives ne doit pas dépasser 60 000 €